

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M. HERITIE Michel à M. HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M. COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M. MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M. QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M. SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Candidature EUROPAN 9° session - Site Cracovie/Latu le (Bordeaux) - Adhésion
- Versement d'une cotisation - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

EUROPAN, "laboratoire de réflexion – action" sur les idées architecturales et urbaines et les pratiques de projet lance actuellement sa 9° session sur le thème "urbanité européenne, ville durable et nouveaux espaces publics".

EUROPAN permet de participer à une plate-forme de débat sur l'habitat et l'urbanisme à l'échelle européenne avec d'autres villes et des réseaux de professionnels, et de bénéficier des idées nouvelles de concepteurs de talent de toutes nationalités.

EUROPAN organise un concours d'idées auprès d'équipes de jeunes architectes à l'échelle européenne, concours dont le déroulement est similaire à celui d'une étude de définition.

Il a semblé intéressant que la Communauté Urbaine, dont le territoire connaît actuellement une profonde mutation urbaine, se porte candidate à ce concours d'idées européen.

Après un inventaire des territoires de renouvellement urbain potentiels sur l'agglomération, entrant dans la thématique de la 9° session du concours, il est apparu que le secteur bordelais de Cracovie/Latule, site complexe à l'articulation du quartier des Aubiers et de terrains industriels, constitué par un faisceau ferroviaire désaffecté, était parfaitement adapté à ce type de démarche.

La Ville de Bordeaux, ainsi que le Port Autonome de Bordeaux gestionnaire des voies ferrées, ont déjà donné leur accord de principe sur cette proposition.

En offrant le site de Cracovie/Latule comme support à la réflexion de jeunes architectes européens, la Communauté Urbaine s'engage ainsi dans une dynamique d'innovation qui, à partir des idées primées, pourra aboutir à un processus expérimental d'études et de réalisation de projet.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs équipes seraient primées par le jury d'EUROPAN, la Communauté Urbaine pourrait passer directement commande d'une étude préopérationnelle en faisant appel à l'article 75 du code des marchés publics concernant les marchés réalisés dans le cadre de programmes expérimentaux.

Un dossier préparé par les services communautaires, avec l'assistance de l'agence d'urbanisme, a été présenté à Berlin le 1 décembre 2006. A l'issue, EUROPAN nous a fait savoir que la candidature de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour le site de Cracovie/Latule était retenue avec cinq autres villes françaises.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'acter cette candidature et, à ce titre, d'autoriser la Communauté Urbaine de Bordeaux à devenir membre de l'association EUROPAN – France. La cotisation s'élève à 50 000€ qui correspondent à :

- la participation au réseau européen de réflexion et de valorisation sur la ville et l'architecture.
- à l'organisation sur notre site du concours européen et de la sélection d'idées innovante.

Il vous est proposé de répartir le financement de la cotisation EUROPAN – France entre les partenaires directs de la Communauté Urbaine de Bordeaux de la manière suivante :

- Ville de Bordeaux	12 500€	25%
- Port Autonome de Bordeaux	12 500€	25%
- Communauté Urbaine de Bordeaux	25 000€	50%

TOTAL cotisation 50 000€

Après accord des parties, une convention sera établie afin de régler les modalités du financement.

Par conséquent, il est proposé au conseil de Communauté Urbaine de Bordeaux de :

- CONFIRMER le choix du site de Cracovie/Latule pour la candidature de la Communauté Urbaine de Bordeaux au concours d'EUROPAN 9° session des concours d'idée EUROPAN ;
- SOLLICITER l'engagement des partenaires Ville de Bordeaux et Port Autonome de Bordeaux au côté de la Communauté Urbaine de Bordeaux traduite par le plan de financement évoqué ci-dessus.

- AUTORISER Monsieur le Président, ou ses représentants délégués à adhérer à l'Association EUROPAN et à représenter la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'occasion du concours.

- AUTORISER Monsieur le Président, à signer la convention de financement tripartite CUB/Ville de Bordeaux/Port Autonome de Bordeaux, ci-annexée fixant les conditions de versement à EUROPAN 9, d'une cotisation d'un montant de 50 000€ TTC, qui sera imputée sur la ligne "concours divers ou cotisation" (chapitre 011 – compte 6281 – fonction 8241 – CRB D600) à créer et à créditer à hauteur de 50 000€.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 2 MAI 2007

M. SERGE LAMAISSON